

**Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité**

# **Avis public**

À la séance ordinaire qui eut lieu le 9 septembre 2025 à 19h00 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté :

## **Règlement no 531 amendant le règlement no 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale**

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou demander une copie dudit règlement par courriel au [greffe@notredamedesneiges.qc.ca](mailto:greffe@notredamedesneiges.qc.ca).

De plus, celui-ci est affiché dans le site Web dans la rubrique greffe la municipalité au <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 9 septembre 2025.

Signé

*Document Original Signé  
Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

---

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

XX

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : *Règlement no 531 amendant le règlement no 438 relatif à l'entretien des voies publiques en saison hivernale*

Je soussigné, Dany Larrivée, résidant à Notre-Dame-des-Neiges, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 9 septembre 2025 l'avis ci-annexé en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Web de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges dans la section règlement <https://www.notredamedesneiges.qc.ca>

Entre 8h30 à 18h00, en foi de quoi, ce certificat est donné le 9 septembre 2025.

*Document Original Signé  
Par La Personne Indiquée Ci-Bas*

---

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier